



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2016

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

Compte rendu analytique de la 694^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 3 octobre 2016, à 15 heures

Président(e) : M. Staur(Danemark)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.16-17293 (F) 061016 111016



* 1 6 1 7 2 9 3 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 15.

1. **Le Président** dit qu'en 2016, des athlètes réfugiés ont pour la première fois dans l'histoire pu participer aux Jeux olympiques et paralympiques grâce à la collaboration nouée par le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) avec le Comité international olympique, et que cette initiative sans précédent a permis non seulement de sensibiliser la communauté internationale au sort des réfugiés, mais aussi d'envoyer à ces derniers un vibrant message d'espoir.
2. Il est projeté une vidéo sur l'équipe olympique d'athlètes réfugiés.

Débat général (*suite*)

3. **M. Rwegasira** (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. La République-Unie de Tanzanie accueille déjà quelque 250 000 réfugiés, dont 162 000 Burundais, mais compte maintenir sa politique de porte ouverte, et ce, alors même qu'elle ne dispose que de 30 % des fonds nécessaires pour financer ses opérations en faveur des réfugiés. Elle exhorte à se préoccuper de la situation des communautés d'accueil, qui, tout particulièrement dans les pays les moins avancés, sont fréquemment encore moins bien loties, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, que les camps et installations de réfugiés qui les jouxtent.
4. **M. Zolfaghari** (République islamique d'Iran) dit qu'en dépit des efforts de mobilisation de fonds qu'a déployés le HCR auprès de la communauté internationale, le montant des contributions financières versées à la République islamique d'Iran est dérisoire par rapport aux coûts inhérents à la prise en charge des besoins du nombre considérable d'Afghans qui trouvent refuge sur son territoire depuis une quarantaine d'années. De plus, alors que la solution réside dans le rapatriement librement consenti, les réfugiés afghans sont réticents à retourner dans leur pays face à l'état de sous-développement dans lequel il se trouve. Dans ce contexte, la Conférence internationale sur une stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil, qui s'est tenue en mai 2012 à Genève, a ouvert la voie à une sortie de l'impasse même si les solutions proposées mériteraient quelques ajustements.
5. **M. Digna** (Soudan) dit que son pays reçoit toujours moins de fonds des pays donateurs pour les opérations menées en faveur des plus de 2 millions de réfugiés accueillis sur le territoire national et sollicite du HCR une aide budgétaire d'urgence pour financer les services dont ces personnes ont besoin. La communauté internationale doit faire une réalité du principe du partage international de la responsabilité de la sécurité et de la protection des réfugiés. Parmi les problèmes auxquels est confronté le Soudan en ce qui concerne ces réfugiés figurent notamment le trafic des migrants et la traite des personnes, fléaux contre lesquels il a déployé des efforts importants, notamment en adoptant en octobre 2004 une loi antitraite, en modifiant en 2014 sa législation sur l'asile et en concluant avec ses voisins un grand nombre d'accords en vue de sécuriser ses frontières.
6. **M. Gigaba** (Afrique du Sud) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. L'Afrique du Sud demande à tous les pays de ne ménager aucun effort pour réduire et à terme faire cesser les déplacements forcés de populations entre les États et en leur sein. Elle salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et s'engage à participer concrètement à l'élaboration d'un cadre pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'Afrique du Sud a réalisé depuis 2005 déjà l'engagement inscrit dans la Déclaration et visant à appuyer l'éducation des jeunes enfants réfugiés et à promouvoir l'enseignement supérieur ainsi que l'enseignement et le perfectionnement professionnels. En outre, l'Afrique du Sud a entrepris de réviser ses politiques d'immigration pour les rendre conformes à la Constitution, aux normes internationales et au principe de la solidarité humaine.

7. **M. Kampyongo** (Zambie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. La Zambie salue le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants » (A/70/59), qui préconise de faire face aux crises liées aux réfugiés et aux migrants de manière plus prévisible et plus équitable conformément au Pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés. La Zambie accueille plus de 52 000 réfugiés relevant du mandat du HCR. Dans le cadre d'un programme triennal pour l'intégration locale, elle a alloué des terres aux réfugiés des camps de Meheba et de Mayukwayukwa, qui se sont également vu octroyer des titres de séjour. Elle a en outre entrepris d'étendre les dispositifs de pleine intégration locale aux réfugiés congolais présents dans le pays depuis plus de dix ans et désireux d'en faire leur nouvelle patrie. Malgré les difficultés économiques auxquelles elle se heurte, elle s'est engagée à maintenir sa politique de porte ouverte. En outre, la Zambie envisage de ratifier la Convention sur la réduction des cas d'apatridie à l'appui des efforts déployés en vue de prévenir, de combattre et d'éradiquer le phénomène de l'apatridie.

8. **M. Agalga** (Ghana) dit que le Ghana accueille près de 18 500 réfugiés, dont des Togolais et des Ivoiriens, et que les autorités ghanéennes ont tenu avec les autorités ivoiriennes des consultations en vue de la mise en place en Côte d'Ivoire de conditions propres à encourager le rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens dans leur pays. Des activités ont également été mises en œuvre aux fins de l'intégration locale des réfugiés togolais. L'intégration locale constituant en l'occurrence de plus en plus la solution privilégiée, des mesures ont été prises au dernier trimestre de 2015 afin d'élaborer un plan stratégique de gestion des réfugiés. En ce qui concerne l'apatridie, le Ghana a entrepris des démarches en vue de ratifier les deux conventions y relatives, et il s'attache à délivrer des documents d'état civil pour tous les enfants réfugiés nés sur le territoire national, afin de prévenir tout cas d'apatridie.

9. **M. Okio** (République du Congo) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. En 2015, son pays a accueilli près de 54 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart du Rwanda, de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine, qui vivent majoritairement dans le département de Likouala où, dans certaines localités, la population réfugiée est deux fois plus importante que la communauté d'accueil. Des problèmes sont apparus dans ce département suite à la fermeture des bureaux du HCR à Loukoléla et Impfondo, respectivement en 2012 et en janvier 2016. La République du Congo réaffirme son engagement à accorder la protection nécessaire aux réfugiés présents sur son territoire et à ne pas fermer ses frontières aux personnes en quête d'asile mais souligne que sa situation socioéconomique ne lui permet pas d'assurer l'intégration locale de ces réfugiés, dont 60 % ont moins de 35 ans. La recherche de solutions durables passe par la poursuite du traitement des demandes d'exemption à la clause de cessation du statut de réfugié en faveur des réfugiés rwandais. Il est impératif de relancer cette opération, qui a été amorcée en 2016 en coopération avec le HCR et a été suspendue le 31 juillet de la même année.

10. **M. Laourou** (Bénin) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Les mouvements de réfugiés et les déplacements internes de populations sont les conséquences de conflits politiques, de l'intolérance religieuse, du terrorisme et de l'extrémisme violent ainsi que de catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique. En 2015, des actes de violence grave commis par des groupes terroristes comme Boko Haram ou Daech ont poussé plus de 65 millions de personnes hors des frontières de leur pays, dans le plus grand dénuement. La communauté internationale doit faire face à cette situation, de façon appropriée et structurée, en apportant aide et assistance à ces personnes. Parallèlement, tous les États doivent conjuguer leurs efforts aux niveaux local, national, sous-régional et international afin de trouver des solutions durables. Des politiques et stratégies multisectorielles et intégrées devront

parallèlement être élaborées et mises en œuvre de façon coordonnée. Le Bénin, qui accueille des réfugiés de la région ouest-africaine et d'autres régions du monde, appelle au renforcement de la coopération et de la solidarité internationale en direction des pays d'origine, de transit et d'accueil des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants.

11. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) relève qu'un nombre important d'États africains ont évoqué les difficultés rencontrées pour accueillir sur leur territoire des flux importants de réfugiés et de migrants. Comme l'a indiqué le Soudan, ces flux, de nature multiples, requièrent une réponse spécifique. La République-Unie de Tanzanie a évoqué les besoins auxquels elle devait faire face en raison des nombreuses personnes réfugiées sur son territoire, tandis que la République du Congo a dit ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face aux flux de réfugiés et assurer leur intégration. Le Haut-Commissariat continuera de participer de la meilleure façon possible au partenariat international en faveur des réfugiés et ne reculera pas devant ses responsabilités. Il fera face aux urgences décrites par le Soudan et la République-Unie de Tanzanie. Le HCR se félicite que plusieurs États, tels que la Gambie, la Tanzanie et la Zambie, cherchent des solutions locales pour assurer l'intégration des réfugiés, y compris en matière de naturalisation et d'accueil permanent. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants souligne l'importance des solutions locales et propose des modes de financement novateurs et le financement des risques pour les collectivités touchées. Le HCR appuie la remarque faite par le Bénin concernant la nécessité de faire face aux déplacements de populations provoqués par les changements climatiques et salue l'Afrique du Sud, qui a fait des efforts concrets pour permettre aux réfugiés d'avoir accès à l'éducation.

12. **M^{me} Mukantabana** (Rwanda) dit que son pays accueille plus de 163 000 réfugiés, principalement originaires de l'est de la République démocratique du Congo et du Burundi, qui vivent pour la plupart dans des camps et sont donc tributaires de l'assistance humanitaire. Lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, le Rwanda s'est engagé à renforcer l'autonomie socioéconomique des réfugiés en leur donnant les moyens, notamment, d'avoir plus largement accès au système national d'éducation, en veillant à ce que les personnes réunissant les conditions requises bénéficient d'une carte de réfugié en temps opportun et en permettant aux réfugiés vivant en milieu urbain d'être admis au bénéfice du régime d'assurance maladie. Le Rwanda sait gré au HCR et à d'autres partenaires clefs de l'avoir aidé à venir en aide aux réfugiés, en particulier lors de situations d'urgence, lorsqu'il a dû accueillir des dizaines de milliers de réfugiés originaires de République démocratique du Congo et du Burundi. Le Rwanda, qui a prôné le retour et la réintégration volontaires des réfugiés rwandais, constate qu'après plusieurs décennies d'exil, plusieurs réfugiés rwandais ont tissé des liens étroits avec les communautés qui les ont accueillis et ont fait part de leur volonté d'obtenir les documents d'identité requis auprès des autorités rwandaises afin de s'intégrer dans le pays qui leur a accordé l'asile. Les autorités rwandaises se sont engagées à soutenir les démarches de ces personnes et ont ainsi mis en place des procédures simplifiées d'établissement de documents officiels en ligne ou auprès des ambassades du Rwanda à l'étranger. Le Rwanda met en œuvre à cette fin, en coopération avec l'initiative Unité d'action des Nations Unies (One UN), un programme conjoint favorisant le retour et la réintégration des réfugiés rwandais qui s'efforce de répondre aux besoins spécifiques et aux principaux obstacles rencontrés par les Rwandais durant leur réintégration dans le pays. Tout est mis en œuvre pour veiller à ce que les droits des personnes rapatriées leur soient restitués. Le Gouvernement rwandais demeure déterminé à contribuer à la mise en œuvre flexible des principaux éléments de la Stratégie de solutions globales pour les réfugiés rwandais qui ont fui le pays entre 1959 et 1998, afin qu'elle soit finalisée dans les meilleurs délais, mais au plus tard en décembre 2017, comme convenu lors de la réunion ministérielle tenue le 30 septembre 2016, au siège du HCR à Genève.

13. **M^{me} Mbaikoua** (République centrafricaine) dit que son pays est confronté depuis plusieurs décennies à des conflits armés récurrents et qu'au plus fort de la crise, l'on a dénombré plus de 900 000 personnes déplacées internes et 450 000 personnes réfugiées dans des pays voisins. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel avec l'élection de M. Touadera à la présidence de la République, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a été ramené à 384 313 et plusieurs réfugiés sont rentrés spontanément dans le pays. Le Gouvernement a adopté une politique de réconciliation nationale et de cohésion sociale afin de créer des solutions durables en vue du retour des réfugiés et des déplacés. L'aide humanitaire aux populations dans le besoin doit s'effectuer désormais sous l'égide des autorités administratives, y compris dans les localités les plus reculées, et des efforts conjoints devront être menés afin de faciliter le retour progressif de l'autorité de l'État sur tout le territoire national. La communauté internationale devra aider tous les pays en développement en général, dont la République centrafricaine, à lutter contre les causes profondes des importants mouvements de réfugiés et de migrants. Malgré les appuis multiformes apportés par le HCR, la situation sécuritaire et humanitaire reste préoccupante dans certaines zones du pays. Il faudra en tenir compte lorsqu'il s'agira de passer des opérations d'intervention d'urgence au développement.

14. **M^{me} Dlamini** (Observatrice du Swaziland) dit que la communauté des réfugiés est toujours la plus vulnérable et la plus exposée en raison de sa grande mobilité et qu'il incombe par conséquent aux gouvernements d'apporter un soutien accru aux réfugiés et de veiller à la protection de leurs droits. Le Swaziland a achevé les travaux de réhabilitation du centre d'accueil de Malindza, qui est désormais prêt à accueillir de nouveaux arrivants, mais reste confronté au problème des réfugiés de longue date qui n'ont pas manifesté la volonté de s'intégrer dans la société. Pour les y encourager, il a naturalisé plusieurs réfugiés et continue de promouvoir leur autonomisation. Malgré la crise économique mondiale dont le pays continue de subir les effets, il continue d'allouer des ressources humaines et financières à l'amélioration de la protection des réfugiés.

15. **M^{me} Bibalou Bounda** (Observatrice du Gabon) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique et considère que la communauté internationale doit prêter attention aux causes des déplacements massifs des quelque 65 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont dû fuir suite à des conflits et à des persécutions en raison de leur race, de leurs croyances religieuses ou de leur nationalité, et doit éviter à tout prix de les renvoyer vers les lieux qu'ils ont quittés ou là où leur sécurité n'est plus assurée. Il est de la responsabilité de tous les États d'examiner avec sérénité les demandes d'asile de ceux qui en ont réellement besoin et de la communauté internationale de faire preuve de solidarité à l'égard des pays qui, à l'instar du Gabon, continuent d'accueillir sur leur sol des milliers de personnes en quête d'asile. Le Gabon continuera de respecter les engagements auxquels il a souscrits, notamment la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, qui fait du non-refoulement un principe impératif de la protection internationale. Il lance un appel solennel à tous les pays ayant la capacité d'accueillir des réfugiés pour qu'ils assurent leur intégration et donnent ainsi tout son sens à la protection internationale de substitution, qui n'a pas vocation à être éternelle.

16. **M. Kaluderović** (Monténégro) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Danemark au nom de l'Union européenne (UE) et continuera de soutenir toutes les interventions de la communauté internationale destinées à résoudre la crise des réfugiés et des migrants. Bien qu'il ne soit pas directement situé sur les routes empruntées par les migrants en Europe, le Monténégro a pris les mesures voulues pour accueillir des migrants et réfugiés et adopté un plan d'action en cas d'afflux soudain, qui prévoit une coopération étroite entre les autorités nationales compétentes et les organisations internationales, notamment le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Croix-Rouge du Monténégro. Il a aussi élaboré un projet de plan d'action de Schengen qui établira des plans de contrôle et de

prévention de l'immigration clandestine et traitera d'autres questions se rapportant à l'asile. Le Gouvernement monténégrin continuera, dans la mesure de ses moyens et capacités, à prendre soin des demandeurs d'asile. Engagé dans le processus de négociations en vue de son adhésion à l'UE, le Monténégro est favorable à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique de politique étrangère et de sécurité communautaire, qui prévoit notamment que l'UE reste déterminée à traiter des causes de la crise des migrants. Le Monténégro s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour établir une coopération étroite avec les pays voisins, les pays de destination et les pays d'origine des réfugiés afin de régler plus efficacement et durablement le problème des réfugiés et des migrants.

17. **M^{me} Kabia** (Observatrice de la Sierra Leone) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Résolue à tout mettre en œuvre pour offrir une protection aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR, la Sierra Leone a adhéré en mai 2016 aux deux Conventions sur l'apatridie et a désigné un point focal chargé de ce sujet au Ministère de l'intérieur. La loi de 2007 sur la protection des réfugiés est en cours de révision, avec l'assistance technique du HCR. Le Gouvernement a également lancé un projet national d'état civil qui prévoit la délivrance de documents d'identité aux réfugiés. Des cartes d'identité d'une validité d'un an ont déjà été distribuées à 432 réfugiés, et des discussions sont en cours en vue de permettre la délivrance de documents d'identité valables au moins cinq ans. Dans le cadre des efforts d'insertion des réfugiés, les 994 réfugiés auxquels le Gouvernement libérien a délivré un passeport ont reçu un permis de résidence. Le Gouvernement sierra-léonais, en collaboration avec le HCR, recherche des solutions pour les réfugiés libériens dont la demande de passeport a été rejetée. Parce qu'ils sont les plus proches des théâtres de crise, certains pays accueillent un nombre de personnes déplacées disproportionné par rapport à leurs capacités. La communauté internationale devrait assumer sa responsabilité collective en finançant de manière équitable la prise en charge des plus de 60 millions de personnes déplacées dans le monde. Il faut passer du stade où l'on répond à l'urgence à celui où l'on met fin à l'urgence, accorder la primauté à une politique de prévention et de règlement pacifique des conflits, et associer les personnes concernées à l'élaboration des réponses.

18. **M^{me} Mupfumira** (Observatrice du Zimbabwe) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique et souscrit aux propos du Haut-Commissaire concernant les problèmes de financement et les coûts cachés de l'hébergement des réfugiés, du fait desquels beaucoup de pays d'accueil peinent à remplir leurs obligations. La communauté internationale doit agir collectivement pour offrir une protection aux personnes déplacées et pour traiter toutes les causes de ces déplacements, qu'il s'agisse de conflits armés ou de catastrophes naturelles en lien avec les changements climatiques. Le Zimbabwe note avec satisfaction que la réunion plénière de haut niveau convoquée par l'Assemblée générale en septembre 2016 sur la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants a permis de définir une réponse globale à ce phénomène. Toutefois, la question des ressources reste problématique et tant qu'elle ne sera pas résolue, les populations concernées et les pays d'accueil continueront d'éprouver de grandes difficultés, le nombre de réfugiés ne cessant d'augmenter. Il est donc primordial que les engagements contractés soient tenus et que des financements adéquats soient affectés à la prise en charge des réfugiés. Certains pays d'accueil africains, dont le Zimbabwe, rencontrent des difficultés économiques exacerbées par la sécheresse liée à El Niño. Ces pays ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour prendre en charge les réfugiés qu'ils abritent.

19. **M. Mägi** (Estonie) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Estonie est vivement préoccupée par la situation des civils syriens, qui sont la cible de frappes quotidiennes, en violation du droit humanitaire international. Les auteurs de ces violations doivent en être tenus pour responsables. L'Estonie félicite le HCR pour les efforts qu'il déploie, dans des contextes

humanitaires difficiles, afin de protéger les réfugiés et les personnes déplacées. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants souligne la nécessité de renforcer les systèmes multilatéraux pour traiter au niveau mondial la question des réfugiés et des migrants. L'Estonie est résolue à participer aux discussions à venir concernant un pacte mondial d'aide aux réfugiés et migrants. Au cours des cinq dernières années, elle a accru de manière notable son aide humanitaire. Elle participe au financement des activités humanitaires des organisations internationales et soutient financièrement les pays qui accueillent des réfugiés. Depuis 2016, elle héberge elle aussi des réfugiés, notamment des Syriens réinstallés depuis la Turquie ou la Grèce. Pour les aider à s'intégrer, elle travaille à l'élaboration de mesures leur donnant accès à des services d'éducation, de santé, de protection sociale et d'assistance juridique, et lutte contre la discrimination et la xénophobie. Elle attache une importance particulière au respect des droits des enfants et veille à ce que tous les enfants réfugiés soient scolarisés jusqu'à l'âge de 17 ans. Par ailleurs, l'Estonie est préoccupée par la situation en Ukraine. Les organismes des Nations Unies présents dans le pays rencontrent des difficultés de financement ; surtout, ils n'ont pas accès à tout le territoire est-ukrainien. Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, des engagements importants ont été pris en ce qui concerne la prévention des conflits et des déplacements forcés, la promotion du droit international et le rapprochement entre l'approche humanitaire et l'approche de développement. La mise en œuvre et le suivi de ces engagements doivent faire l'objet d'un contrôle sans que ce dernier devienne intrusif. L'Estonie appelle toutes les parties prenantes à adhérer au Grand compromis, qui doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire, de renforcer la transparence et de restaurer la confiance.

20. **M. Mar Nyuot** (Observateur du Soudan du Sud) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Soudan du Sud héberge des réfugiés depuis les années 1960. Dès son accession à l'indépendance, il a adopté en 2012 une loi sur les réfugiés et a ratifié des instruments régionaux et internationaux relatifs aux réfugiés. Il a adhéré à la Convention de l'Union africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, et devrait adhérer à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés d'ici à la fin 2016. Il met tout en œuvre pour garantir la protection des réfugiés et des travailleurs humanitaires. En coopération avec le HCR, des cartes d'identité ont été délivrées aux réfugiés, et un nouveau camp a été inauguré à Pamir, qui pourra accueillir 52 000 réfugiés provenant du camp d'Ida. Il convient d'ailleurs de souligner que les camps de réfugiés n'ont pas été directement touchés par le conflit de juillet 2016. Beaucoup de Sud-Soudanais ont dû se réfugier à l'étranger ou dans des régions isolées du pays à la suite du conflit de 2013. Les déplacés internes sont pris en charge dans des centres de protection, avec le soutien de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS). Le Gouvernement de transition et d'unité nationale est résolu à mettre en œuvre les accords de paix signés en août 2015, et remercie la communauté internationale de soutenir le processus de paix et de répondre aux besoins des déplacés et des réfugiés. Le Soudan du Sud héberge déjà plus de 265 000 réfugiés et, du fait de sa politique de porte ouverte, leur nombre devrait continuer d'augmenter. Le Soudan du Sud sollicite l'assistance technique du HCR pour établir une unité d'études stratégiques sur les réfugiés en partenariat avec l'université de Juba.

21. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) souligne la contribution de la République islamique d'Iran à la cause des réfugiés, notamment irakiens. Il félicite l'Estonie de prendre part à la réinstallation des réfugiés et l'assure que le sort des personnes déplacées en Ukraine a toute son attention. Il remercie le Monténégro d'avoir pris des mesures de réparation en faveur des personnes déplacées et de coopérer avec les pays voisins pour résoudre les problèmes de logement des personnes déplacées en ex-Yougoslavie. Il félicite le Soudan du Sud d'accueillir 265 000 réfugiés et d'adhérer aux instruments internationaux relatifs à la protection des réfugiés. Il l'assure du plein soutien du HCR, mais fait part de son inquiétude au sujet du conflit qui ravage le pays et qui a

obligé des millions de personnes à fuir dans des régions difficiles d'accès ou, pour un million d'entre elles, à se réfugier à l'étranger. Il félicite le Rwanda d'accueillir des réfugiés et encourage les pays de la région à collaborer afin de trouver des solutions appropriées pour chaque groupe de réfugiés rwandais dans les différents pays d'Afrique qui les accueillent depuis longtemps. Il salue les efforts de pacification menés par la République centrafricaine et la priorité qu'elle accorde au fait de réunir les conditions du retour des personnes déplacées. Le Haut-Commissariat sera présent pour faciliter le retour volontaire des déplacés internes et des réfugiés dans les pays voisins. M. Grandi remercie le Gabon d'avoir rappelé les principes de la protection internationale et le Swaziland d'avoir rappelé l'importance de l'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil. Il remercie la Sierra Leone d'avoir insisté sur la question de l'apatridie. Enfin, il remercie le Zimbabwe d'avoir rappelé le lien entre déplacements de population et facteurs climatiques.

22. **M. Barandagiye** (Observateur du Burundi) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. À la fin août 2016, le Burundi hébergeait 1 302 personnes à risque d'apatridie originaires du Sultanat d'Oman, ainsi que 57 827 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 34 038 dans des camps ; ils bénéficient de l'assistance de plusieurs partenaires humanitaires sous la coordination du HCR, et sont traités dans le respect des normes internationales en matière de liberté de résidence et de circulation. Par ailleurs, un nouveau système électronique de distribution des vivres, appelé SCOPE, a été introduit afin de maximiser les chances que l'aide parvienne effectivement aux bénéficiaires. Il serait souhaitable par ailleurs que des formations des formateurs soient organisées au niveau national afin d'améliorer la gestion des quatre camps de réfugiés du pays. Le programme de réinstallation engagé fin 2013 se poursuit. À ce jour, 1 437 réfugiés ont été réinstallés aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Royaume-Uni ou encore en Australie. De ce fait, le rapatriement libre et volontaire vers la République démocratique du Congo n'existe presque plus. Le Burundi a adopté au mois d'avril 2015 les projets de loi d'adhésion aux Conventions de 1954 et 1961 sur l'apatridie, et continue d'analyser le projet de loi portant la levée des réserves émises lors de l'adhésion du pays à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. En outre, le pays est déterminé à engager des pourparlers avec le Sultanat d'Oman afin de régler définitivement la question des Omanais à risque d'apatridie résidant au Burundi depuis plusieurs années. Le Burundi déploie des efforts inlassables pour améliorer le sort des réfugiés et demandeurs d'asile, mais il se heurte à l'amenuisement des moyens tant financiers que matériels mis à sa disposition par le HCR. Il espère que ces moyens seront revus à la hausse. Enfin, il souhaiterait qu'une réunion spéciale soit prochainement organisée afin d'examiner les possibilités de rapatriement des réfugiés burundais. En effet, la paix règne désormais dans le pays, et plus de 100 000 personnes sont déjà rentrées spontanément au Burundi, notamment depuis la République-Unie de Tanzanie. Les participants à cette réunion devraient être des représentants du Gouvernement burundais, des gouvernements des pays d'accueil, et des Bureaux du HCR au Burundi et dans les pays d'asile.

23. **M^{me} Røsland** (Norvège) souligne le rôle clef du Haut-Commissariat dans la crise qui touche plus de 65 millions de personnes déplacées dans le monde et l'importance capitale du processus de conclusion de pactes mondiaux à cet égard. Ces trois dernières années, la Norvège a augmenté de plus de 50 % son budget destiné à l'aide humanitaire et a accueilli 3 120 réfugiés en 2016, augmentant ainsi son quota. Elle participe aux efforts de l'Union européenne pour réinstaller des demandeurs d'asile arrivés en Grèce et en Italie, et les deux navires norvégiens participant aux opérations de l'Agence Frontex ont secouru plus de 15 000 personnes depuis le début de l'année. Préoccupée par les contraintes budgétaires auxquelles le HCR est confronté, la Norvège soutient ses activités en 2016 en lui versant une importante contribution financière sans affectation particulière, et en fera de même l'année prochaine. En outre, la Norvège financera des plans d'intervention stratégique et allouera des budgets supplémentaires tout au long de 2016, activité qui l'avait amenée à verser une contribution d'environ 96 millions de dollars des États-Unis en 2015.

24. **M. Hovakimian** (Arménie) salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La mise en œuvre intégrale des engagements pris, en particulier ceux liés à un partage plus équitable des responsabilités, apportera un véritable changement au profit des groupes vulnérables. Cela fait près de trente ans que l'Arménie est confrontée aux problèmes d'accueil et d'intégration des réfugiés. Dès la fin des années 1980, la politique de nettoyage ethnique de l'Azerbaïdjan a contraint des centaines de milliers d'Arméniens à quitter ce pays, alors soviétique, pour se réfugier en Arménie, et l'offensive militaire azerbaïdjanaise de 1992-1994 contre le Haut-Karabakh a obligé des milliers d'Arméniens à fuir leur patrie. L'Azerbaïdjan devrait s'abstenir d'utiliser la force et œuvrer au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh en se fondant sur les principes du droit international. Au début d'avril 2016, l'Azerbaïdjan a lancé une offensive militaire de grande ampleur contre la population du Haut-Karabakh, commettant des atrocités comparables à celles perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, en violation flagrante des principaux instruments internationaux, qui a entraîné la mort de civils et le déplacement de plus de 2 000 civils vers l'Arménie. Le Gouvernement arménien apprécie au plus haut point la rapidité et l'efficacité de l'intervention humanitaire de la représentation du HCR en Arménie à cette occasion.

25. Extrêmement préoccupée par la catastrophe humanitaire que connaît la Syrie, l'Arménie accueille plus de 20 000 réfugiés syriens, ce qui en fait le troisième pays d'Europe en importance si l'on considère le nombre de réfugiés syriens par habitant. L'Arménie propose diverses possibilités de protection sous forme de procédures d'asile accélérées et de naturalisation facilitée et d'octroi de permis de résidence. L'aide aux personnes déplacées par la guerre en Syrie prend en outre les formes suivantes : soutien étatique à la création d'entreprises, logements durables, aide médicale et d'urgence gratuite, soutien psychosocial et bourses d'études universitaires. La protection des réfugiés est également renforcée au niveau législatif grâce à la modification apportée en 2015 à la loi sur les réfugiés et l'asile. L'Arménie prie les donateurs de confirmer et d'accroître leur soutien afin de l'aider à faire face aux problèmes liés aux déplacements et de contribuer ainsi à un partage plus équitable des responsabilités en la matière.

26. **M^{me} Muñoz Quesada** (Costa Rica) dit que, depuis la session de 2015, les autorités costariciennes ont enregistré plus de 20 000 migrants en situation irrégulière qui n'avaient comme objectif que de rejoindre les États-Unis, mais que le nombre réel de migrants est très élevé. Depuis le début de 2016, la Direction générale des migrations et des étrangers a enregistré 2 313 demandes d'asile dans le triangle nord de l'Amérique centrale, soit une augmentation de 215 % par rapport à 2015. Les enfants et les jeunes veulent échapper aux recrutements forcés et à des situations d'extrême insécurité, les femmes à la violence et à la vulnérabilité engendrées par les inégalités entre les sexes. Le Costa Rica est fier de la tenue à San José, en juillet dernier, de la table ronde de haut niveau intitulée « Appel à l'action : crise de la protection dans le triangle nord de l'Amérique centrale », organisée sous l'égide de l'Organisation des États américains et du HCR, qui avait pour objectif d'intégrer la prévention et la protection dans des solutions globales et des stratégies régionales et nationales, et qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de San José. Le Costa Rica s'est engagé à renforcer l'initiative « asile de qualité », projet pilote qui vise à améliorer les procédures de détermination du statut de réfugié et à renforcer les connaissances des autorités compétentes ; à réduire le risque d'apatridie (peuples autochtones originaires du Panama) ; à renforcer le centre de prise en charge et d'enregistrement des migrants et des réfugiés afin d'accueillir les flux migratoires mixtes au Costa Rica ; et à mettre œuvre le mécanisme de protection des personnes en transit destiné à héberger temporairement les réfugiés en provenance du triangle nord de l'Amérique centrale exposés à un risque élevé de persécution.

27. **M. Gorovoy** (Fédération de Russie) dit que, pour résoudre le problème des réfugiés, il importe avant tout de prévenir et de régler les conflits, de coordonner les efforts de la communauté internationale, de renforcer l'aide internationale et de favoriser le développement. La hausse importante du nombre de réfugiés résulte en grande partie d'un interventionnisme irresponsable dans les affaires intérieures d'États souverains, visant à déstabiliser et renverser des régimes indésirables pour les remplacer par d'autres. Les responsables de cette ingérence devraient assumer au premier chef la responsabilité de la réponse aux conséquences migratoires de leurs politiques. La Fédération de Russie soutient l'action du HCR en vue d'améliorer la protection des réfugiés, des déplacés et des apatrides, plus que jamais nécessaire alors que les mouvements migratoires atteignent une ampleur sans précédent. Forte de son expérience en matière d'accueil et d'intégration des migrants, puisqu'elle occupe le deuxième rang mondial en termes d'accueil de ressortissants étrangers, notamment venus des pays de la CEI, elle a adopté une politique migratoire pour la période allant jusqu'à 2025 et a mis en place un système d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Un projet de loi fédérale visant à améliorer les délais et procédures d'asile est en cours d'élaboration. La Fédération de Russie héberge plus d'un million de réfugiés ukrainiens, dont 280 000 ont obtenu le statut de réfugié ou de réfugié temporaire. Elle accueille aussi des réfugiés syriens et afghans. La législation russe a été modifiée de manière à faciliter l'octroi d'un logement aux ressortissants étrangers et aux apatrides réfugiés sur son territoire. L'acquisition de la nationalité russe est facilitée pour les entrepreneurs, investisseurs, spécialistes qualifiés, et pour les ressortissants étrangers et apatrides formés dans des établissements russes. La Fédération de Russie attache aussi une grande importance au renforcement de la coopération internationale en ce qui concerne la protection des réfugiés et des déplacés. Elle a pris une part active à la réunion plénière de haut niveau convoquée par l'Assemblée générale sur la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Conformément à la Déclaration adoptée à l'issue de cette réunion, il incombe au HCR d'élaborer et d'initier une réponse d'ensemble aux situations donnant lieu à des déplacements massifs de réfugiés. Il est primordial que ces efforts soient mis en œuvre avec l'accord des États concernés et dans le respect des principes de neutralité, d'humanité, d'indépendance et de non-ingérence, en évitant de politiser le mandat du HCR, qui reste fondé sur la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés.

28. **M. McDonald** (Australie) dit que son pays est fier de s'être engagé, avec 192 autres États, à respecter la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Les messages clés du Sommet mondial sur l'action humanitaire ont été les suivants : placer l'être humain au centre des préoccupations, renforcer la résilience et aider les communautés locales à prendre en mains les initiatives d'aide. Pour atteindre ce dernier objectif, il importe de donner aux femmes les moyens de jouer un rôle de premier plan. Davantage d'efforts sont en outre nécessaires pour prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes. L'Australie engage tous les États à approuver la Charte sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, soutenue par l'Australie au Sommet mondial sur l'action humanitaire. L'Australie est disposée à partager sa responsabilité à l'échelle mondiale. Elle a annoncé récemment le versement au HCR d'une contribution sans affectation particulière de 75 millions de dollars australiens sur trois ans, participe à la réinstallation de 12 000 réfugiés syriens et irakiens, et augmentera à près de 19 000 le nombre de places de réinstallation allouées chaque année à compter de 2018.

29. **M. Vulin** (Serbie) salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Ces dernières décennies, la Serbie a accueilli 650 000 réfugiés en provenance de Croatie et de Bosnie-Herzégovine et, à ce jour, quelque 30 000 ressortissants de ces deux pays ont encore le statut de réfugié en Serbie. Par ailleurs, le pays répond aux besoins quotidiens de 200 000 déplacés internes originaires du Kosovo-Metohija. Le nombre de personnes qui ont transité par la Serbie s'élève à 700 000, et chacune a reçu de

la nourriture, des soins médicaux et un abri, et a été traitée avec dignité et respect. Contrairement à ce qu'ont affirmé des représentants de la communauté internationale, l'itinéraire des Balkans occidentaux n'est absolument pas fermé. Près de 100 000 personnes ont transité par la Serbie après la soi-disant fermeture de cet itinéraire. La Serbie a parfois le sentiment de faire cavalier seul sur cet itinéraire et de ne pas disposer d'une aide et de fonds suffisants.

30. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

La séance est levée à 18 h 10.